*Tulle, le 06 octobre 2026*

# Cimetières de Tulle : information aux familles sur les concessions arrivées à échéance

Dans le cadre de la gestion et de l'entretien des cimetières municipaux, la Ville de Tulle informe les familles qu'une procédure de reprise concernera, **à compter du 20 novembre 2026**, plusieurs concessions temporaires arrivées à échéance depuis plus de deux ans et n'ayant pas fait l'objet d'un renouvellement.

Cette procédure concerne plusieurs concessions au sol ainsi que des cases de columbarium situées dans les cimetières de **Cueille** et du **Puy Saint-Clair**.

Concessions au sol concernées
**Cimetière de Cueille**
Section A1 : emplacements n°44 et n°54.
**Cimetière du Puy Saint-Clair**
Section A2 : emplacements n° 158 et n°164.
Section F1 : emplacements n°217 et n°255.

Cases de columbarium concernées
**Cimetière du Puy Saint-Clair** Bloc B : case n°8
**Cimetière de Cueille** Bloc B : cases n°1, n°2 et n°7.
**Les familles sont invitées à se manifester avant le 20 novembre**

La Ville invite les ayants droits concernés à prendre connaissance de cette procédure et, le cas échéant, à **récupérer les emblèmes et objets funéraires avant le 20 novembre 2026**.

Passé ce délai, les emblèmes qui n'auront pas été récupérés seront retirés par la commune.

Conformément à la procédure applicable, les restes des personnes exhumées ainsi que les urnes concernées seront ensuite déposés dans l'ossuaire.

Les arrêtés de reprise, mentionnant les noms des concessionnaires concernés, sont affichés à l'entrée de chacun des cimetières et consultables sur le site internet de la Ville.

COMMUNICATION
10 rue Félix-Vidalin - 05 55 21 77 02 - communication@ville-tulle.fr